

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2023

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et des titres suffisamment sûrs et liquides, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 décembre 2023, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et de l'instruction ACPR n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garanties.

I - Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en MEUR)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	26 059
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	26 059

Types de	contrep	partie	Encours (en MEUR)	
Sociétés	non	financières	et	
entrepren	eurs in	dividuels		
Particulie	rs		26 059	
Autres				
Total				26 059

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement (société de financement). Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.



Types de garantie	Encours (en MEUR)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation*	7 867
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement"	14 946
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	3 247
Total	26 059

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en MEUR)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur## du bien financé (en MEUR)	Total (en MEUR)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*	7 491	376	7 867
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété**	3 103	144	3 247
Caution délivrée par un établissement de crédit ou une société de financement"	13 150	1 796	14 946

Total 23 744	2 316	26 059
--------------	-------	--------

^{# :} il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".

[:] il s'agit des crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement".
: 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.
: 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

^{##:} la méthode de valorisation des biens est définie dans la procédure publique sur le site de LBP HL SFH.

^{* : 50 %} des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.

^{** : 50 %} des encours des Prêts d'Accession Sociale ont été intégrés à cette catégorie.



3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion	_	rantis par une neuble à usa			Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
du contrat de prêt	NOI	N PAS*	P.	AS**				
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)			Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	14	524	-	-	32	1 434	45	1 958
2007	30	1 010	-	-	72	2 596	102	3 606
2008	35	1 105	-	-	90	3 288	125	4 393
2009	41	1 294	-	-	155	5 756	196	7 050
2010	64	1 774	-	-	326	9 812	390	11 586
2011	99	3 220	-	-	347	11 536	447	14 756
2012	165	4 613	0	6	261	7 787	426	12 406
2013	215	4 742	181	3 124	365	8 026	761	15 892
2014	375	8 916	298	4 756	362	8 153	1 034	21 825
2015	544	11 180	650	8 270	950	16 834	2 144	36 284
2016	532	8 121	763	9 016	1 306	17 213	2 601	34 350
2017	470	5 206	918	9 311	2 102	22 312	3 490	36 829
2018	384	3 903	791	7 822	1 638	15 182	2 812	26 907
2019	443	4 237	1 065	9 332	2 436	20 760	3 945	34 329
2020	662	4 912	1 300	9 862	1 373	11 270	3 334	26 044
2021	466	2 659	461	3 341	966	5 866	1 893	11 866
2022	82	227	41	146	1 416	7 424	1 539	7 797
2023	-	-	26	76	749	3 941	775	4 017
Total	4 620	67 643	6 493	65 062	14 946	179 190	26 059	311 895

^{*}Non PAS : prêts autres que les prêts d'accession sociale

^{**}PAS : prêts d'accession sociale bénéficiant d'une sûreté réelle de 1er rang pour 50 % de l'encours et d'une garantie du fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS) pour 50 % de l'encours.



4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	_	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de		Totaux (en M€)	
(NO	N PAS*	P.	AS**	cre	édit			
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	
0	2	1 780	0	353	6	4 523	8	6 656	
1	24	4 150	4	558	72	9 297	99	14 005	
2	49	4 510	9	741	176	11 451	235	16 702	
3	65	3 482	18	957	241	10 154	324	14 593	
4	96	3 594	34	1 319	298	9 464	428	14 377	
5	136	3 788	51	1 630	414	9 922	602	15 340	
6	189	4 153	70	1 779	516	10 293	776	16 225	
7	188	3 625	99	2 127	551	9 697	838	15 449	
8	179	3 338	144	2 607	715	10 871	1 038	16 816	
9	182	2 963	148	2 408	600	8 317	930	13 688	
10	198	2 921	192	2 869	659	8 243	1 049	14 033	
11	241	3 200	273	3 585	738	8 428	1 251	15 213	
12	236	2 875	326	3 890	680	7 034	1 242	13 799	
13	256	3 026	350	3 778	880	7 938	1 487	14 742	
14	205	2 380	295	2 935	669	5 655	1 170	10 970	
15	240	2 538	364	3 602	782	6 456	1 385	12 596	
16	278	2 697	406	3 715	799	6 127	1 483	12 539	
17	344	3 035	535	4 528	752	5 388	1 630	12 951	
18	332	2 809	566	4 565	903	5 849	1 800	13 223	
19	185	1 349	397	2 998	740	4 410	1 322	8 757	
20	215	1 518	475	3 502	851	5 354	1 542	10 374	
21	254	1 554	664	4 408	865	5 060	1 783	11 022	
22	337	1 708	816	4 926	534	2 908	1 686	9 542	
23	130	487	203	1 117	592	2 598	925	4 202	
24	56	163	53	163	881	3 604	990	3 930	
25	-	-	0	2	33	149	33	151	
26	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	4 620	67 643	6 493	65 062	14 946	179 190	26 059	311 895	



5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, société de financement qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 23 mai 2023) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 30 mai 2023).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II - Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

Expositions sur les obligations d'état :

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède plus d'exposition sur l'Etat sous forme d'OAT.

Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :

Au 31 décembre 2023, la Banque Postale Home Loan SFH a déposé un gage espèces auprès du FRU pour un encours de 1.09 million d'euros.

Les expositions Garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) correspondent à 50 % des encours des Prêts d'Accession Sociale détaillés aux paragraphes 2 et 3.



8) Répartition des expositions pour une distribution du CRD écrêté (produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé) des PAS en fonction de la durée résiduelle du prêt :

Durée résiduelle	Expositions Garanties par des personnes publiques Encours (en M€)	Nombre d'evhositions
-	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	-	-
9	-	-
10	0.00	1
11	0.01	7
12	0.03	25
13	0.13	61
14	0.01	3
15	0.01	9
16	0.01	5
17	0.28	110
18	0.12	46
19	0.12	16
20	0.05	29
21	0.49	142
22	2.38	719
23	1.70	277
24	2.59	116
25	0.03	1
26	-	-
Total	7.94	1 567

Ces expositions sont rappellées ici pour mémoire, en effet elles sont déjà intégrées aux encours de prêts garantis au paragraphe I.



III - Autres expositions

Cash:

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 775.5 millions d'euros au 31 décembre 2023. La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de 1.4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

IV - Remboursements anticipés

Pour le quatrième trimestre 2023, le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie est 2.6%. L'encours remboursé par anticipation représente 193.4 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII

VI - Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêt) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré);
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.



2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que des sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuellement.

3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par un gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions est traitée façon ad-hoc et par anticipation. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

A cet effet, la SFH a conclu un contrat de prêt de 750 millions d'euros auprès de La Banque Postale sur la période du 29/09/2023 au 15/01/2024, afin de garantir le remboursement d'une émission Hard Bullet (Série 5 ; ISIN:FR0011688464) du même nominal et qui est dû au 15/01/2024.

4) Risque de change

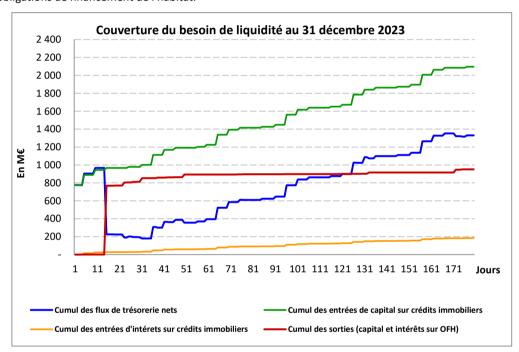
Au 31 décembre 2023, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change.



VII - Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs (entrées) les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésorerie sont fongibles (principal et interêts) pour faire face aux sorties de trésorerie liées aux paiement de coupons et/ou de remboursement de nominal aux investisseurs. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'écheance la plus lointaine est retenue pour le calul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésorerie sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 31 décembre 2023, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

VIII – Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

La Banque Postale Home Loan SFH ne possède pas d'actifs financiers autre que les dépôts sur les comptes courants.



Titres au format EMTN

Série	Code ISIN	Nominal	Date d'émission	Maturité	Durée possible de	Maturité	EU LABEL
d'émission	Code ISIN	(MEUR)	Date a emission	initiale	possible de	prorogeable	EU LABEL
	2 FR0011600477	50	24/10/2013	24/10/2033	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	3 FR0011600493	50	30/10/2013	30/10/2028	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	4 FR0011603760	20	25/10/2013	27/10/2031	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	5 FR0011688464	750	15/01/2014	15/01/2024	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	6 FR0012174399	65	26/09/2014	26/09/2036	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	7 FR0012348969	200	28/11/2014	19/01/2026	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	8 FR0012486256	50	04/02/2015	04/04/2040	-	-	EEA Grandfathered – CRR
1	0 FR0012757813	50	02/06/2015	09/05/2040	-	-	EEA Grandfathered – CRR
1	1 FR0012829299	50	03/07/2015	01/07/2039	-	-	EEA Grandfathered – CRR
1	2 FR0013049384	30	03/11/2015	31/03/2036	-	-	EEA Grandfathered – CRR
1	4 FR0013102845	15	28/01/2016	28/01/2031	-	-	EEA Grandfathered – CRR
	5 FR0013232998	500	25/01/2017	24/01/2025	1 an		EEA Grandfathered – CRR
1	6 FR0013237211	20	13/02/2017	13/02/2042	_	-	EEA Grandfathered – CRR
1	7 FR0013262961	540		23/06/2027	1 an	23/06/2028	EEA Grandfathered – CRR
	8 FR0013296308	20		01/12/2037	-		EEA Grandfathered – CRR
	9 FR0013313855	750			1 an	07/02/2029	EEA Grandfathered – CRR
2	0 FR0013369667	1 000	04/10/2018	04/10/2028	1 an		EEA Grandfathered – CRR
	1 FR0013372174	15			-		EEA Grandfathered – CRR
	3 FR0013387172	30			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	5 FR0013399169	750			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	6 FR0013400744	40					EEA Grandfathered – CRR
	8 FR0013416724	30					EEA Grandfathered – CRR
	9 FR0013434651	500			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	0 FR0013454733	1 000			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	3 FR0013482890	860					EEA Grandfathered – CRR
	5 FR0013503828	500			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	7 FR0013504636	750			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	8 FR0013506706	500					EEA Grandfathered – CRR
	9 FR0013506714	750			1 an		EEA Grandfathered – CRR
	0 FR0013506839	750					EEA Grandfathered – CRR
	1 FR00140020M4	500		15/10/2028			EEA Grandfathered – CRR
4		500		15/05/2029	1 an		EEA Grandfathered – CRR
-	3 FR0014007XI4	1 000		27/01/2042			EEA Grandfathered – CRR
	4 FR001400A9N7	750		12/05/2030			EEA Grandfathered – CRR
	5 FR001400DC98	1 000		23/01/2030			
	6 FR001400FD12	1 250			0.5 an		
	7 FR001400HF42	1 000				19/02/2030	
	8 FR001400ILH4	1 000		20/06/2029	1 an	*. *.	
			1	20,00,2023		20,00,2000	i remain
	Total	17 635	ĺ				



Fitres de droit allemand (Gedeckte Namensschuldverschreibungen)									
					Durée de	Maturité			
Série d'émission	Identifiant	Nominal (MEUR)	Date d'émission	Maturité initiale	la maturité prorogeabl	prorogeabl e	EU LABEL		
RCB1	NSVS001	25	08/09/2014	10/09/2029	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB2	NSVS002	10	12/09/2014	12/09/2031	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB3	NSVS003	50	19/09/2014	19/09/2039	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB4	NSVS004	10	23/09/2014	23/09/2026	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB5	NSVS005	15	05/06/2015	05/06/2035	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB6	NSVS006	30	08/10/2015	18/10/2034	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB7	NSVS007	20	12/10/2015	20/10/2033	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB8	NSVS008	10	21/10/2015	29/10/2027	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB9	NSVS009	50	18/12/2015	04/01/2035	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB10	NSVS010	30	17/03/2017	17/03/2042	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB11	NSVS011	20	17/03/2017	17/03/2037	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB12	NSVS012	15	17/03/2017	17/03/2032	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB13	NSVS013	50	04/05/2017	04/05/2037	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB14	NSVS014	50	12/05/2017	12/05/2042	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB15	NSVS015	25	17/05/2017	17/05/2041	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB16	NSVS016	20	01/12/2017	01/12/2037	1 an	01/12/2038	EEA Grandfathered – CRR		
RCB17	NSVS017	20	15/02/2018	15/02/2038	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB18	NSVS018	50	05/04/2018	05/04/2038	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB19	NSVS019	30	14/03/2018	15/03/2038	1 an	15/03/2039	EEA Grandfathered – CRR		
RCB20	NSVS020	50	03/05/2018	03/05/2038	1 an		EEA Grandfathered – CRR		
RCB21	NSVS021	26	07/05/2018	07/05/2035	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB22	NSVS022	50	07/05/2018	07/05/2041	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB23	NSVS023	25	15/06/2018	03/09/2038	1 an		EEA Grandfathered – CRR		
RCB24	NSVS024	20	19/10/2018	19/10/2038		' ' -	EEA Grandfathered – CRR		
RCB25	NSVS025	15	24/10/2018		-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB26	NSVS026	15	22/10/2018	22/09/2038	-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB27	NSVS027	50	14/03/2019		-	-	EEA Grandfathered – CRR		
RCB28	NSVS028	50	23/04/2019		-	-	EEA Grandfathered – CRR		
	Total	831		·					

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus du programme de base validé par l'AMF.



IX - Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 129% au 30 septembre 2023.

Fait à Paris, le 16 janvier 2024

Patrick PEAUCELLE Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH